

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mél : snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



LA RÉPONSE, C'EST L'ÉDUCATION !

Paris, le 14 janvier 2015

Suite à la sidération et la peine causées par les attentats de la semaine dernière, d'immenses rassemblements ont eu lieu partout en France pour exprimer la solidarité avec toutes les victimes et l'attachement aux valeurs de liberté. Avec le mouvement syndical nous y avons participé afin de dénoncer le racisme et la xénophobie et défendre les valeurs de la laïcité. La question se pose maintenant de savoir comment faire réellement vivre ces valeurs et surtout comment les transmettre à la jeunesse, notamment la plus en difficulté.

Les personnels de la PJJ sont aujourd'hui les témoins privilégiés des effets destructeurs d'une situation économique et sociale qui amplifient les phénomènes d'exclusion de toute une frange de la jeunesse. **Dans ce contexte et dans une société où les idéaux collectifs font cruellement défaut, où ils sont bien souvent remplacés par les valeurs de réussite individuelle, du culte de l'argent et de la consommation à outrance, la liberté, l'égalité et la fraternité prônées par la République, apparaissent pour un certain nombre de jeunes comme incantatoires car elles ne se traduisent pas dans la réalité pour eux.** Il est dès lors d'autant plus difficile de leur transmettre les valeurs liées à la laïcité.

Ce contexte expose un certain nombre d'adolescents en manque profond de repères, aux dérives sectaires en leur offrant une pseudo identité, un pseudo destin et le sentiment de vivre. Si un certain nombre de jeunes sont touchés par ce phénomène, les plus en difficultés sont des cibles d'autant plus faciles.

Leur offrir l'espoir et la perspective d'occuper une place dans la société doit être au coeur des préoccupations politiques. De même, c'est par l'éducation, porteuse de transmission, d'apprentissage de l'altérité, de liens confiants aux adultes qu'ils pourront accéder au « vivre ensemble ».

Les personnels de la PJJ s'y attellent tous les jours dans le cadre des missions qui leur sont confiées. Ils sont aussi en capacité d'évaluer des situations de danger auxquelles certains adolescents s'exposent ou peuvent se laisser entraîner et faire des propositions éducatives aux magistrats pour qu'ils prennent les décisions nécessaires afin de les aider et de les protéger.

Hier, à l'assemblée nationale, le premier ministre a proposé de créer une unité spéciale de renseignements au sein de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Le SNPES-PJJ-FSU dénonce un dévoiement des missions éducatives de la PJJ et s'oppose fermement à de tels projets qui se substitueraient une fois de plus aux véritables solutions. Ils instrumentaliserait l'administration éducative de la PJJ du ministère de la Justice et la thématique de la délinquance juvénile, propice à tous les amalgames.

Le SNPES-PJJ-FSU réaffirme que c'est tout le contraire d'une éducation émancipatrice qui a été mis en place ces quinze dernières années avec les lois sécuritaires concernant la jeunesse délinquante : mise à l'écart et enfermement ont constitué une priorité budgétaire et politique au détriment d'une action éducative au plus près des problématiques et des besoins de la jeunesse en difficulté.

Aujourd'hui, plus que jamais l'éducation doit être au centre des priorités. A la PJJ, les personnels attendent surtout un soutien des pouvoirs publics pour exercer leurs métiers auprès de la jeunesse en difficulté et des moyens ambitieux à la hauteur de l'enjeu.